



COMMUNE DE BETSCHDORF

VENTE DE BOIS

Fonds de Coupe et Grumes



Samedi le 13 mars 2021 à 10 heures 30
Sur le Parking de l'ESCAL - rue du Bannholz à BETSCHDORF

Conditions de vente

La vente aura lieu aux enchères verbales, conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Générales et du Cahier des Clauses Communes de l'ONF pour les ventes de bois en bloc et sur pied. **Chaque adjudicataire devra fournir une caution solidaire.**

- ✓ Code forestier, en particulier l'article L.135.10 qui stipule que l'acquéreur est responsable des infractions commises sur son lot à compter de la date de la vente et jusqu'à la fin de la coupe.
- ✓ Règlement des ventes de l'ONF du 22 septembre 2005
- ✓ Clauses générales de vente de l'ONF du 28 novembre 2007
- ✓ Règlement national d'exploitation forestière du 21 décembre 2007

Toute intervention en forêt est de **l'entière responsabilité de l'acheteur**. Le cessionnaire déclare avoir connaissance des consignes de sécurité et s'engage à les respecter. L'acheteur déclare disposer en permanence **d'une assurance couvrant sa responsabilité civile** personnelle. L'ONF et le propriétaire forestier ne peuvent être tenus pour responsables des accidents qui surviendraient au cours de l'exploitation ou de l'enlèvement des bois.

Conditions de paiement

Le délai de paiement est le **15 avril 2021** à la Trésorerie de SOULTZ-SOUS-FORETS – 3 Cour de la Mairie. **Le taux de TVA est de 20 %**, payable avec le principal. A partir du **16 avril 2021**, il sera exigé 6 % d'intérêts moratoires sur les prix non payés.

Conditions et délai de façonnage

Tous les travaux de façonnage devront être terminés pour le **31 octobre 2021**. Il est interdit de travailler la nuit, les dimanches et les jours fériés. Les rémanents devront être enlevés des fossés et des chemins sans être mis en tas. **Le brûlage des rémanents est interdit**. Aucun déchet (papier, plastique, pelures, bidons, bouteilles, etc...) ne devra rester en forêt. Aucun animal ne devra être présent sur le chantier. Les arbres marqués d'un Δ sont conservés pour la biodiversité. **Aucun arbre portant une ✕ ou un ● ne doit être coupé sans autorisation préalable.**

Délai de vidange

Tous les bois devront être enlevés pour le 31 décembre 2021. Les bois non vidangés à cette date redeviendront de plein droit propriété de la Commune de BETSCHDORF qui en disposera à son gré, sans que l'adjudicataire ne puisse réclamer aucune indemnité. L'enlèvement des bois ne pourra se faire que dans la période allant d'une heure après le lever du soleil à une heure avant le coucher du soleil. **Le transport des bois ne pourra se faire que par temps sec.**

Bois disparus

L'adjudicataire devient propriétaire des bois qu'il façonne et ce jusqu'à la fin du délai de vidange. La Commune n'a pas à remplacer les bois disparus. Si le cas se produit, il appartiendra à l'adjudicataire lésé de porter plainte à la Gendarmerie pour vol de bois façonné.

Observations

- ✓ Tous les bois marqué (peinture / B.I.L. et plaquettes / B.O. et stères façonnés) non débardés ne font pas partie des lots.
- ✓ En cas de besoin, renseignements auprès de M. KIENNEMANN – Technicien Forestier
☎ 06.23.24.61.62

BETSCHDORF, le 22 février 2021
M. WEISS Adrien, Maire.



CONSIGNES DE SECURITE

CESSIONNAIRES DE BOIS, VOUS INTERVENEZ EN FORET PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLES DES AUTRES

Les accidents liés à l'exploitation (et à l'enlèvement) des bois, une réalité :

Quelques statistiques (salariés déclarés à la MSA) :

▶ Chocs	= 30 %
▶ Chutes	= 20 %
▶ Effort musculaire	= 18 %
▶ Coupures	= 10 %

▶ Membres inférieurs	= 28 %
▶ Membres supérieurs	= 29 %
▶ Tête	= 10 %
▶ Yeux	= 8 %

- La réglementation impose le port des Equipements de Protection Individuelle tels que :
 - le casque forestier
 - le pantalon anti-coupure
 - les gants adaptés
 - les chaussures ou bottes de sécurité
- Le matériel utilisé doit répondre à la conformité européenne (CE)
- Munissez-vous d'une trousse de 1^{ère} urgence.

EN CAS D'ACCIDENT

Téléphone des pompiers :	18
Téléphone du SAMU :	15
Depuis les téléphones mobiles :	112

Le message d'appel devra préciser :

- le lieu exact de l'accident
- le point de rencontre à fixer avec les secours
HAG 97 – Maison Forestière de BETSCHDORF
- la nature de l'accident
- la nature des lésions constatées
- toute situation particulière qui paraîtra utile de signaler
- ne jamais raccrocher le premier

- Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe
- Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail
- Placez, dès votre arrivée sur site, votre véhicule en bonne position de départ
- Ne travaillez pas par grand vent, le risque de chute de branches étant important
- Faites intervenir un professionnel de l'exploitation en cas de dangerosité.

DECHETS DE COUPE

Parcelle	N° Lot	Essences	Contenu	Remarques	Acheteur
13 3 lots	29	Hêtre - Charme - Chêne	Fonds de coupe	Bois coupés en mars 2020	
	30	Hêtre - Charme - Chêne			
	31	Hêtre - Charme - Chêne			
127 3 lots	32	Hêtre - Chêne - Divers	Fonds de coupe	Bois coupés en mars 2020	
	33	Hêtre - Chêne - Divers			
	34	Hêtre - Chêne - Divers		Petit lot	
21 3 lots	35	Hêtre - Chêne - Charme - Divers	Fonds de coupe	Bois coupés en mars 2020	
	36	Hêtre - Chêne - Charme - Divers			
	37	Frêne - Chêne - Charme - Divers			
28 4 lots	38	Chêne - Frêne - Charme	Fonds de coupe	Bois coupés en mars 2020	
	39	Frêne - Chêne - Divers			
	40	Frêne - Chêne - Divers			
	41	Frêne - Chêne - Hêtre - Charme			
112 3 lots	42	Chêne - Frêne - Divers	Fonds de coupe	Bois coupés en mars 2020	
	43	Frêne - Divers			
	44	Frêne - Charme - Divers			

GRUMES

Parcelle	N° Lot	Essences	Qualité	Nombre de pièces	Volume
32	A1	Hêtre - Charme	BIL	16	9,42 m ³ (environ 13 stères)

#COVID-19
#Information



- **Port du masque obligatoire**
- **Désinfection des mains obligatoire**
- **Distanciation physique d'au moins 2 m**
- **Merci de vous munir d'un stylo personnel**

PLAN DE SITUATION DES LOTS

CD 243

BETSCHDORF

M.F. de Betschdorf

CD 344

VERS SOUFFLEHEIM

CD 344

P. 32
1 LOT GRUMES

P. 28
4 lots N° 38 à 41

P. 13
3 lots N° 29 à 31

3 lots N° 42 à 44

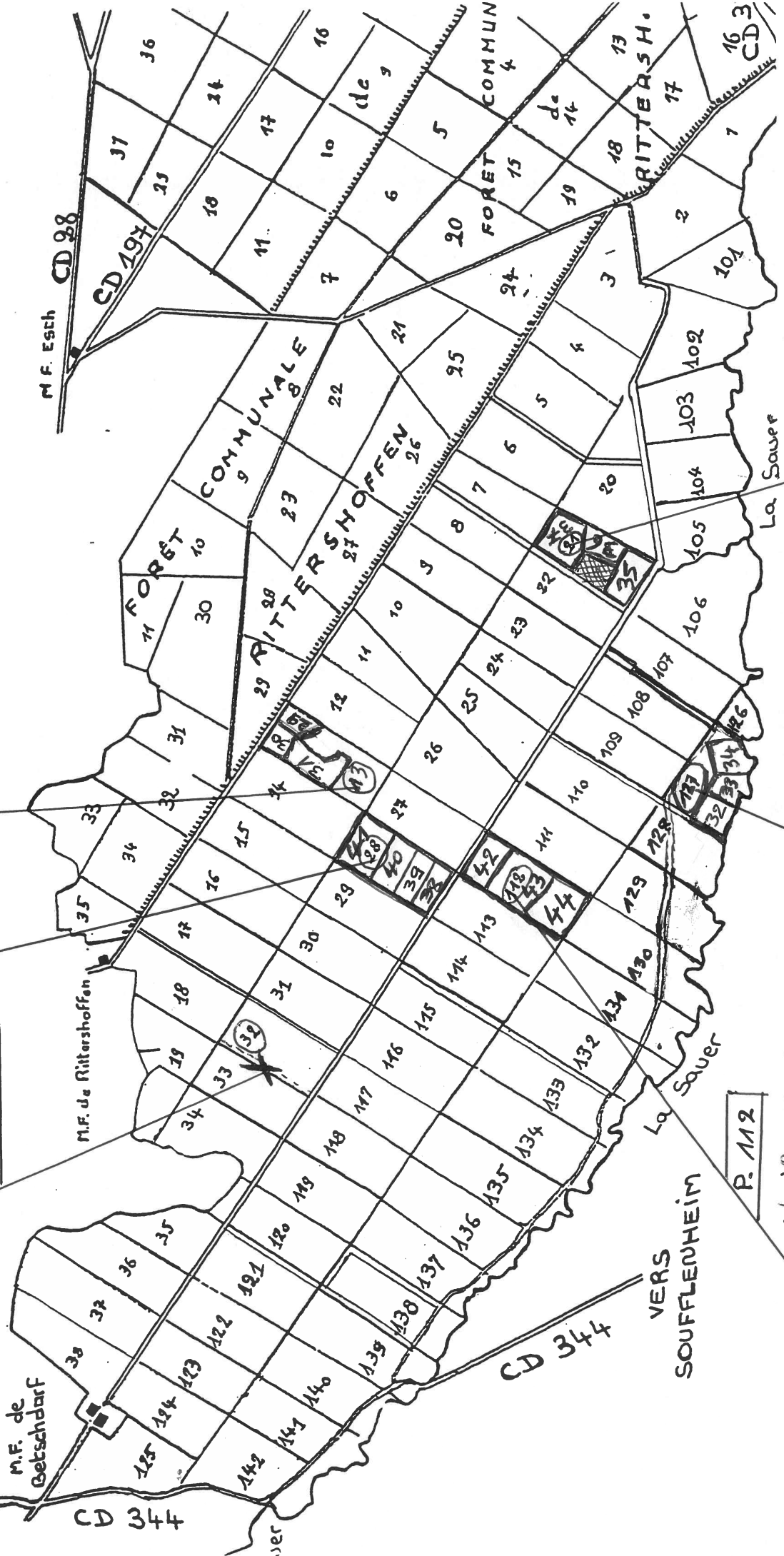
P. 112

3 lots N° 32 à 34

P. 127

P. 21

3 lots N° 35 à 37



M.F. Esch
CD 288

CD 194

FORET COMMUN
4

RITTERSH.
13

CD 3

La Souver